

DEVENIR PARRAIN

Comment devenir parrain ?

1. Enregistrez-vous

Vous pouvez vous **enregistrer comme parrain**. Cette base de données nous permet de définir les projets susceptibles de vous intéresser.

2. Le Fonds VINCI vous propose un projet

En présence d'un correspondant du Fonds VINCI, vous rencontrez le porteur de projet pour faire connaissance et définir le partenariat.

3. Le début du parrainage

Le jury et le Comité de gestion du Fonds VINCI valident le projet. Le parrainage peut alors commencer !

Vous êtes déjà en relation avec une association que vous aimeriez soutenir ? Remplissez ce formulaire.

Être parrain, ça veut dire quoi ?

Un engagement citoyen

« En tant que parrain, j'ai découvert que beaucoup de gens autour de nous étaient malheureux et vivaient dans la détresse. En parrainant les associations l'Etape à Tournai et la Maison d'accueil les Semailles à

Dinant, j'ai pu, j'espère au moins un peu, redonner le goût de vivre à quelques personnes en détresse et aussi leur apporter un peu de joie. » – Gregory Winkowski (Senior Project Manager, Cegelec)

Un apport de compétences



ÊTRE PARRAIN, C'EST CONSACRER UN PEU DE TEMPS, SELON SES DISPONIBILITÉS, POUR ACCOMPAGNER UN PROJET AVEC LE SOUTIEN PERMANENT DU FONDS VINCI.

« En acceptant le parrainage de l'association Sans Logis à Liège, je les ai aidés en réalisant des travaux électriques pour leur nouvelle cuisine. J'ai été ravi de voir que les résidents participaient aux travaux et ils ont fait du bon boulot ... preuve qu'il faut offrir la possibilité aux personnes en phase de reconstruction de réaliser des projets. » – Vincent Gérard (Project Engineer, Actemium)

Configurer les cookies

SUIVEZ-NOUS



VINCI Energies Belgium
Les sites du Groupe

VINCI Energies

VINCI

Mentions légales

Privacy policy

Plan du site

